

Les profs pourront faire des heures sup'

■ La mesure, liée au Pacte d'excellence, devrait être instaurée dès la rentrée.

C'est une première depuis au moins les années 80 : un certain nombre d'enseignants francophones pourraient dès la rentrée se voir proposer par leur établissement des heures supplémentaires rémunérées. Une mesure prévue dans le Pacte d'excellence dont l'introduction sera encadrée par un certain nombre de balises et que les pouvoirs organisateurs attendent avec impatience en raison de la pénurie frappant durement la profession.

L'introduction de ces heures sup', qui fait actuellement l'objet d'âpres négociations, s'inscrit dans un contexte plus large : celui de la remise à plat du temps de travail des enseignants comme le prévoit le Pacte d'excellence. Pour les syndicats, la question reste sensible. "Le budget estimé de la mesure est de 4,8 millions d'euros. C'est une mesure qui doit rester exceptionnelle si on veut ne dépenser que cette somme", indique son secrétaire général de la CSC Enseignement Eugène Ernst.

Au final, veut encore relativiser la CSC Enseignement, ces 4,8 millions d'euros pourront financer 2 400 heures de cours en plus ou assurer le traitement de 100 équivalents temps-plein sur un total de 100 000 en Fédération Wallonie-Bruxelles. "Il y aura en tout cas différents cas de figure. Il y aura par exemple, un prof dans le secondaire qui a déjà 16 heures et acceptera de donner un cours de français de 5 h, mais aussi, autre exemple, un prof en horaire complet qui prend des heures en plus durant quelques semaines en cas d'absence d'un collègue." Le deuxième cas de figure pourrait d'ailleurs revenir assez souvent à cause de la grave pénurie d'enseignants et des difficultés pour les écoles à leur trouver des remplaçants en cours d'année. Pour certains réseaux, l'objectif est d'ailleurs d'augmenter le budget si la mesure se révèle efficace.

"On est en pénurie de profs. Donc, pour nous, ce serait bien si on pouvait intensifier cette mesure. Il ne faut pas oublier qu'il y a certaines économies faites actuellement du fait que certains emplois ne sont pas couverts", explique Roberto Galluccio, administrateur-délégué du réseau des communes et provinces (Cpeons).

Julien Thomas

Texte

Une piste sérieuse face à la pénurie de profs de langues, selon un libéral

Proposition. "Le Pacte d'Excellence préconise notamment de renforcer l'enseignement des langues pour tous les enfants dès la troisième primaire. Ce souhait a été chiffré : il faudrait, pour implémenter la mesure, engager 500 équivalents temps-plein. Votre souhait de revaloriser au travers du Pacte l'image de l'enseignant, sa fonction et par là même d'attirer plus de candidats me laisse perplexe car au mieux ces mesures ne peuvent produire un effet qu'à long terme. A très court terme, une piste me semble toutefois intéressante, celle de permettre aux profs qui le désireraient de prester des heures supplémentaires rémunérées", a lancé cette semaine, dans une question écrite, le député Laurent Henquet (MR) à la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH), lui demandant si cette piste retenait son attention.